

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du mardi 17 avril 2015 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal: M. RENGGLI Gérard, M. HOENNER Joseph, M. MONA Patrick, M. RICHARD Olivier, Mme CUENIN Nathalie, Mme MONA Régine, M. SIMON Jean-Paul, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline.

Excusée: Mme STAEHELIN Nathalie ----- Absent: -----

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR:

1. Permis de construire : Schmitt Guillaume 23 B rue de Linsdorf
2. Urbanisme : réflexion pour le document à choisir
3. Brigades vertes : bilan 2014
4. Toit de l'église : état des lieux
5. Règlement du service de l'eau
6. Divers : Contrat d'assurance statutaire du personnel communal
Désignation de l'estimateur des dégâts de gibier
Fête du village : bénévoles
Date de réunion Commission des Impôts
Journée citoyenne ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Permis de construire : Schmitt Guillaume 23 B rue de Linsdorf :

Le maire présente la demande de permis de construire une maison individuelle de M. Schmitt Guillaume (parcelles 201 et 210) desservies depuis rue de Linsdorf par le chemin rural.

Le CM soulève des problèmes : le projet présente un toit plat sur la totalité, non conforme avec le POS. Mais les lois de Grenelle l'autorisent à condition qu'ils soient à vocation à vocation écologique (végétalisés). Le projet comporte également une cave totalement enterrée.

Le CM souhaite mettre en garde le demandeur de la proximité de la zone inondable et donc de prendre les dispositions nécessaires pour se protéger des risques d'inondations.

Ce permis est conditionné par l'élargissement à 7m du chemin rural permettre un futur aménagement d'ensemble du secteur. Ce qui nécessite une cession par M. Schmitt Guillaume d'une bande de 2 m en bordure du chemin existant. Dans cette optique pour l'accès à la propriété, la parcelle 69 située à l'intersection de la rue de Linsdorf devra également faire l'objet d'une cession. Le maire contactera les héritiers de Schmitt Antoine propriétaires indivises de la parcelle 69 pour définir les modalités de cet élargissement.

La commune devra prévoir la canalisation d'eau potable en fonction jusqu'en limite de propriété.

3. Urbanisme : réflexion pour le document à choisir

Le maire informe que le SMS sera chargé d'instruire les futures demandes de permis. Ce service sera payant pour les communes selon un barème en cours de discussion. Le maire précise que le choix de passer au RNU pour rester bénéficiaire du service de l'Etat ne serait plus gratuit non plus.

Le maire invitera un représentant de l'ADAUHR à la prochaine séance du conseil municipal pour guider dans les choix du futur document d'urbanisme à créer à Fislis.

4. Brigades vertes : bilan 2014

Le conseiller municipal Joseph Hoenner rend compte de la réunion annuelle des Brigades vertes. Localement, l'équipe composée de 7 personnes dispose d'un bureau à Hagenthal-le-Bas et dessert 47 communes du Sundgau. Chaque semaine, 2 brigadiers passe à Fislis pour surveiller les axes de circulation, les dépôts de déchets, animaux errants, nuisances olfactives, sonores, visuelles, dégradation, vol, permis de chasse, panneaux de battue, pollution en forêt, ...

La commune de Fislis cotise à l'association des brigades vertes à hauteur de 1600 €.

Le CM précise qu'il faudrait surveiller la carrière entre 12h et 13h.

5. Toit de l'église : état des lieux

Joseph H. présente de nombreuses diapositives qui montrent l'urgence de réparer voire refaire la toiture de l'église. Les infiltrations sont nombreuses et graves car des tâches d'humidité apparaissent à l'intérieur. Il faudra remédier au plus rapidement aux entrées d'eau avant de monter un dossier de réfection de toute la toiture.

La commission des bâtiments se réunira le mardi 21 avril à 18h sur place.

6. Règlement du service de l'eau :

L'adjoint Gérard Renggli propose de mettre en place un arrêté qui stipule que la commune est responsable des fuites et cassures sur les conduites d'eau potable jusqu'en limite de propriété et non jusqu'au compteur individuel placé dans les maisons.

Le texte exact sera proposé lors d'une séance ultérieure.

7. Divers :

- **Contrat d'assurance statutaire du personnel communal** : Le maire informe le CM de l'échéance au 31/12/15 du contrat d'assurance statutaire du personnel communal. Le CM charge le centre de gestion de Colmar de procéder à l'appel d'offres pour un nouveau prestataire.

- **désignation de l'estimateur des dégâts de gibier** :

Le CM approuve également la désignation de l'estimateur de dégâts de gibier : M. Eric Egenschwiller domicilié à Bouxwiller

- **Fête du village : bénévoles**

Le CM recense les conseillers qui s'annoncent présents à la fête du village du 29 août 2015.

- **date de réunion Commission des Impôts** : la commission communale des impôts directs se réunira le lundi 27 avril à 19h à la mairie.

- **Journée citoyenne** : la réunion publique de préparation et d'information est rappelée pour le vendredi 24 avril à 20h dans la salle communale.

Rappel : la date du prochain CM était fixée au vendredi 22 mai à 20h.

Le maire clôt la séance à 22h45.